

LE PRESIDENT
DU DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public (GIP) - Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Saône-et-Loire en date du 21 décembre 2005 ;

Vu l'avenant N° 1 à la convention constitutive du GIP-MDPH approuvé par l'Assemblée départementale du Conseil général du 24 septembre 2010, et visé par l'ensemble des membres;

Vu l'avenant N° 2 à la convention constitutive du GIP-MDPH approuvé par l'Assemblée départementale du Conseil général du 4 novembre 2011, et visé par l'ensemble des membres ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du 15 décembre 2016, portant désignation des membres de la Commission exécutive du GIP-MDPH ;

Vu la désignation des représentants des associations de personnes handicapées par le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) à la Commission exécutive lors des séances du 2 novembre 2011 et du 24 janvier 2012;

Considérant la nécessité d'apporter des modifications à l'arrêté du 15 décembre 2016 sus-visé ;

ARRETE

Article premier. – Outre M. André Accary, Président du Département de Saône-et-Loire, Président de droit du GIP-MDPH, sont désignés pour représenter le Département au sein de la commission exécutive du GIP-MDPH de Saône-et-Loire :

- Mme Claude Cannet, 2ème Vice-présidente chargée des affaires sociales, du 5e risque, des seniors, des personnes handicapées et des offres de soins,
- Mme Marie-Christine Bignon, 6ème Vice-présidente chargée du logement, de l'habitat et de la politique de la ville,
- Mme Marie Thérèse Frizot, 8ème Vice-présidente chargée de l'enfance et des familles,
- Mme Edith Perraudin, Conseillère départementale du canton de Digoin,
- Mme Amelle Deschamps, Conseillère départementale du canton de Chalon-sur-Saône-2
- M. Lionel Duparay, Conseiller départemental du canton de Montceau-les-Mines
- M. Jacques Tourny, Conseiller départemental du canton de Mâcon-1
- M. Bernard Durand, Conseiller départemental du canton du Creusot-1
- Mme Elisabeth Lemonon, Conseillère départementale du canton de Cluny
- Mme Françoise Verjux-Pelletier, Conseillère départementale du canton de Chalon-sur-Saône-1

- Le Directeur général adjoint aux solidarités,
- La Directrice du développement social, des territoires et des systèmes d'information,
- Le Directeur de l'autonomie, des personnes âgées et des personnes handicapées,
- Le Directeur des finances et de l'évaluation des gestions.

Article 2. – La commission exécutive du GIP-MDPH de Saône-et-Loire est composée en outre de :

- Représentants des associations de personnes handicapées, désignés par le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) :
 - Mme Sylvie Vialet, représentante départementale de l'association des paralysés de France,
 - Mme Brigitte Lagoutte, Présidente de l'association regroupant les parents et amis des grands handicapés,
 - M. Robert Mosnier, Président de l'association médico-éducative chalonnaise,
 - Mme Michèle Thévenot, Présidente de l'association Unafam 71,
 - Mme Cécile Relieux, Directrice du service régional de l'association française contre les myopathies,
 - Mme Ghislaine Fauvey, Présidente de l'association des Papillons Blancs de Chalon-sur-Saône,
 - M. Bernard Galy, Président de l'association des pupilles de l'enseignement public de Saône-et-Loire.
- Représentants de l'Etat, désignés par le représentant de l'Etat dans le Département et par le recteur d'Académie :
 - M. Fabien Ben, Directeur académique des services ou son représentant,
 - Mme Corinne Bibaut, Directrice départementale de la cohésion sociale ou son représentant,
 - M. Gwenaél Frontin, Directeur de l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant.
- Représentants des organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales :
 - Mme Clarisse Mitanne-Muller, Directrice de la caisse primaire d'assurance maladie de Saône-et-Loire ou son représentant,
 - Mme Cécile Aladame, Directrice de la caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire ou son représentant.
- Représentant de la Mutualité française de Saône-et-Loire :
 - M. Gilles Deschamps, Président de la Mutualité française Saône-et-Loire.
- Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bourgogne ou son représentant.

Article 3. – Mme Edith Perraudin, Conseillère départementale du canton de Digoin, est désignée comme remplaçante du Président du Département de Saône-et-Loire à la présidence de la Commission exécutive.

Article 4. – L'arrêté du 24 mars 2016 sus-visé est abrogé.

Article 5. – M. le Directeur général des services départementaux et Mme la Directrice de la MDPH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MACON, le **13 JUIN 2018**

Le Président du Département,



André ACCARY

Certifié exécutoire pour
avoir été publié, affiché ou notifié
le **15 JUIN 2018**